

EDUCATION À BÉJAÏA

Grève de deux jours à partir de demain

A moins d'un miracle, toutes les écoles et lycées de la wilaya de Béjaïa seront, encore une fois, désertés à partir de demain, par les travailleurs de l'éducation et de la formation qui ont appelé à une grève générale de deux jours, par le biais de leur section régionale.

A l'origine, selon les syndicalistes, l'entêtement du chef du gouvernement dans l'application d'une grille de salaires «transitoire» sans que les statuts soient promulgués. «Le Satef de Béjaïa lance un appel à l'observation de deux journées de grève les 13 et 14 avril» indiquent les responsables de la section régionale de Béjaïa dans un communiqué qui ajoutent que cette dynamique s'inscrit dans le cadre d'une réunion du conseil régional, organisée le 7 avril dernier en marge

du 7^e anniversaire et 3^e congrès national de ladite structure. «Valorisant le courage et le dévouement des syndicats autonomes, le Satef-Béjaïa relève que cette dynamique syndicale rend de plus en plus visiblement inutile toute démarche opportuniste et tout discours mystificateur pseudo-syndicaliste. Tout en s'en félicitant pour son modeste apport, le Satef-Béjaïa salue la convergence qui se manifeste dans la phase actuelle à travers l'unité d'action sur le terrain», soulignent les syn-

dicalistes d'emblée dans une déclaration rendue publique avant d'ajouter dans le même élan : «Parce que cette dynamique est l'expression la plus mûre d'une prise de conscience sociale, en œuvre, par ailleurs de plus en plus indispensable pour le renouveau de la conscience patriotique, toutes les forces vives de la société en prennent compte. Dans ce contexte de maturation généralisée et en profondeur, le Satef-Béjaïa appelle à éviter aussi bien que possible ce qui, comme la surenchère, risquerait de faire perdre de vue de précieux points de repères, jalons d'une âpre et déjà longue lutte». Le Satef estime que dans l'immédiat, cette

dynamique, qu'il s'agit de consolider, est seule à même de défendre les acquis du peuple, économiques et sociaux notamment, «menacés» par la dérégulation, la déréglation et la destruction du secteur et de la Fonction publique. Cette menace s'est précisée justement, selon les syndicalistes du secteur de l'éducation, par l'inadéquation entre pouvoir d'achat et la nouvelle grille des salaires et l'exclusion des acteurs sociaux non conditionnés dans l'élaboration du statut général et des statuts particuliers de la Fonction publique qui consacrent la dépermanence, le recul des droits syndicaux et sociaux (art.87 bis) etc.

Kamel Gaci

SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE À TIZI-OUZOU

Des juristes en débattent en l'absence des médecins et des professionnels de la santé

Une première ! Depuis mardi, des juristes, à l'invitation de la faculté de droit de l'université de Tizi-Ouzou, se penchent sur les relations entre la médecine et le droit pour traiter de la lancinante question de la responsabilité médicale.

Un sujet évidemment d'une haute importance eu égard à la complexité de la responsabilité à laquelle sont confrontés de nos jours les professionnels de la santé.

Un premier séminaire du genre donc qui a suscité un réel engouement chez les juristes des quatre coins du pays, comme en témoi-

gnent les 125 propositions de communications ayant atterri sur les bureaux des organisateurs qui, en fin de compte, n'ont dû retenir que 25. Il est certain qu'à travers cette première rencontre d'une aussi importante envergure, les juristes et autres spécialistes du droit et des questions médicales ne pourront cerner totalement le sujet,

mais le fait qu'on ait pensé à entamer la réflexion sur l'erreur médicale est en soi une avancée sur laquelle n'ont pas tari d'éloges les participants.

Jusqu'en fin d'après-midi, ils auront à débattre de l'erreur médicale dans son sens le plus large, de la responsabilité civile du médecin spécialiste en chirurgie esthétique, en passant par des sujets aussi sensibles que la causalité juridique et la responsabilité

civile des médecins dans la divulgation du secret professionnel.

Un séminaire d'une haute importance tant l'actualité foisonne depuis quelques années d'affaires d'erreurs médicales et autres sujets mettant en cause des médecins ou des personnels de la santé qui, soit dit en passant, ont brillé par leur absence bien que les organisateurs les aient invités à la rencontre.

Azedine M.

LARBAÛ-NATH-IRATHEN

Fermeture à nouveau des cybercafés

Les cybercafés situés au chef-lieu de la commune de LarbaÛ-Nath-Irathen, à l'exception du cybercafé du centre culturel H'sen-Meziani, sont fermés à nouveau pour défaut d'autorisation d'exploitation.

Pour rappel, la première fermeture, le 25 septembre 2007, était intervenue en application du décret n° 39 du 5 mai 2005 et du décret 79 du 7 décembre 2005, fixant la composition du dossier administratif et technique de la demande d'autorisation d'exploitation des établissements de divertissement et de spectacle.

Puis l'administration concernée, en ce temps-là, a jeté du lest et autorisé la réouverture en attendant que les gérants de ces cybercafés obtiennent des autori-

sations d'exploitation. Six mois après, les dites autorisations ne leur ayant pas encore été délivrées, les gérants des cybercafés ont vu leurs établissements fermés une nouvelle fois.

A ce propos, un gérant de cybercafé nous dira : «Nous sommes victimes de la lenteur administrative du service concerné par la délivrance de ces autorisations d'exploitation. Cela fait six mois que nous avons déposé nos dossiers. Partout ailleurs, cette loi n'est pas appliquée. Ce n'est qu'à

LarbaÛ-Nath-Irathen qu'elle est de rigueur.»

Par ailleurs, une lettre pour demander encore une fois l'indulgence a été adressée au wali. Une entrevue avec le chef de

daïra de LarbaÛ-Nath-Irathen a été prévue par ces gérants de cybercafés via l'association des commerçants.

Hamid Meradji

Les transporteurs protestent

Les transporteurs de la ligne n° 31, LarbaÛ-Nath-Irathen-Tizi-Ouzou, notamment les taxis qui assurent le transport sur le tronçon routier LarbaÛ-Nath-Irathen-Irdjen, crient à la saturation. A ce titre, Belkacemi Hamid, délégué des chauffeurs de taxi de cette ligne, nous dira : «Nous avons pourtant déposé une pétition dans laquelle nous avons demandé à la direction des transports de la wilaya de Tizi-Ouzou d'arrêter les permis d'activités sur cette ligne. Il semble que cette administration ne nous a pas entendu. Nous disons encore une fois que cette ligne est saturée.» Une délégation est constituée pour se rendre à la direction des transports de la wilaya de Tizi-Ouzou afin de mettre fin à ce problème.

H. M.

ATH-ZIKKI

Un parapentiste français s'écrase sur les rochers

Jean-Pierre Spietz, 71 ans, parapentiste français originaire du Jura, en séjour en Algérie dans un cadre sportif, a été victime d'un accident lorsque son parapente a heurté jeudi après-midi les rochers surplombant le village Mansoura, à Ath-Zikki, où il effectuait un vol risqué sous des vents de près de 80 km/h.

Le vieux parapentiste français, un ancien parachutiste ayant exercé au lycée technique de Dellys après l'indépendance, n'a dû son salut qu'à l'airbag dont était équipée la selle de sa voile. Evacuée par la Protection civile de Bouzeguène à l'hôpital d'Azazga puis transférée au CHU de Tizi-Ouzou où a été diagnostiquée une

petite luxation au niveau des vertèbres cervicales, la victime, qui est hors de danger, selon une source médicale, a été ensuite transférée à l'hôpital Mustapha Pacha, équipé en conséquence pour la soustraction à l'effet de remettre en place la vertèbre touchée. Daniel du club Au Grès de l'Air, (Alpes maritimes) et Djamel

Allache de Bledair (Nice), qui encadrent un stage de parapente au profit des jeunes de la localité, ont qualifié le vol d'insensé. Selon eux, la victime, qui volait en marge des activités de la 5^e rencontre franco-algérienne de parapente, a défié le météo en se mettant délibérément en danger du fait des conditions météorologiques qui prévalaient au site de Assouel balayé par des vents à 1 300 m d'altitude. Aussi bien les parapentistes locaux qu'étrangers, tous lui ont déconseillé de voler mais il a pris le risque en volant sous les

vents et tout près du relief. Nos interlocuteurs affirment que si le risque zéro n'existe pas en parapente, une bonne connaissance de l'aérodynamique et un respect des règles de sécurité, permettent à toute personne de 7 à 80 ans de voler en toute sécurité parfois des heures durant, à l'image des jeunes parapentistes locaux qui effectuent des vols autonomes près de 2h sans le moindre danger. La victime était assurée et disposait d'une autorisation de vol, selon nos interlocuteurs.

S. Hammou

SIDI-BEL-ABBÈS

Le Tribunal pénal international au centre des débats

Sidi-Bel-Abbès a abrité, mercredi dernier, une journée d'étude portant sur le thème «Le Tribunal pénal international», organisée par l'Organisation des avocats de la région de Sidi-Bel-Abbès en collaboration avec la faculté de droit de l'université Djilali-Liabès de Sidi-Bel-Abbès. Des docteurs en droit et des avocats de la cour de Sidi Bel-Abbès ont animé la manifestation avec des conférences à l'adresse des avocats et des étudiants en droit.

Le coup d'envoi a été donné par le bâtonnier M^e Athmani Mohamed qui a eu pour tâche d'aborder le thème principal avec la problématique de la création d'un mécanisme judiciaire délictueux, chose qui a toujours suscité l'intérêt des hommes de loi et des victimes des crimes internationaux au cours du XX^e siècle afin d'empêcher les crimes de guerre commis contre l'humanité. Il faut, dira l'orateur, œuvrer pour l'instauration de la paix dans le monde et protéger les droits acquis par l'homme.

Il souligne au passage que l'acuité des gouvernements ne doit pas être sacrifiée sur l'autel des arrangements politiques car la mission de ces derniers est de condamner les crimes et leurs auteurs. Il évoque par la même occasion la création, en 2002, du Tribunal pénal international (TPI). Le bâtonnier justifiera le choix du sujet de cette journée par la volonté de clarifier la position de ce mécanisme dans la société, la modalité de son gouvernail, sa parité et son indépendance.

D'autres conférenciers ont relayés M^e Athmani avec des interventions portant autour de «L'équité criminelle internationale entre la passion politique et le raisonnement de la loi», du professeur Karma Mohamed, du «Comportement algérien du Tribunal pénal international», du professeur Ben Daoud Abdelkader, du «Dogme d'intégration entre la justice nationale et la justice internationale», du professeur Youbi Abdelkader, de «La particularisation rationnelle du tribunal pénal», du professeur Bensahla Benali, des «Crimes internationaux traités par le TPI» et «La relation entre le Conseil de sécurité et le TPI», du professeur Channa Zouaoui. La journée a été riche en débats.

A. M.

DROGUE

À ANNABA

1 kg de kif saisi et 2 trafiquants arrêtés

La lutte engagée par les services de la gendarmerie de la wilaya d'Annaba s'est accentuée ces derniers jours avec l'arrestation de plusieurs trafiquants et dealers ainsi que la saisie d'importantes quantités de drogue et de psychotropes. Les bidonvilles et mechtas enclavés de la commune d'El Bouni sont particulièrement ciblés par les investigations des gendarmes. En ces lieux qui, avec le chef-lieu de commune, comptabilisent plus de 160 000 habitants, le chômage et la mal-vie ont atteint leur paroxysme. D'où l'ampleur prise par le trafic et la consommation de la drogue et des psychotropes ainsi que la prostitution. Ainsi, après la récente saisie de plus de 14 kg de kif traité, les mêmes services ont réussi à démanteler mercredi dernier tout un réseau spécialisé dans le trafic de drogue actif dans la localité de Saroual. Un kilogramme de cannabis a été saisi, retrouvé sur 3 trafiquants interpellés dont un a réussi à prendre la fuite.

A. D.